

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	10 décembre 2024
Délibération N°	30
Date de la convocation	29 novembre 2024
Objet	7.10 Divers - Clôture financière d'opération - 0110-01 Béziers - Résidence ZAC de la Courondelle - Remplacement interphonie

L'an deux mille vingt-quatre le dix décembre à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Yves FERRANDO, Michel MEJEAN, Daniel ROBEQUAIN, Jacques RIGAUD, François VINCENT, Administrateurs, et MMES, Karine ANNEYA, Clémence ARTIERES, Christine MULA, Roselyne PESTEIL, Valérie REYNES, Sabine SCHURMANN, Anne VAN DEN BROECK, Patricia WEBER Administratrices

ABSENTS EXCUSES :

Jérôme CAPDEVIELLE
Auguste CHOMEL
Christophe DESTAING
Serge RABINEAU

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Manar BOUIDA (pouvoir à M RIGAUD)
Véronique CALUEBA (pouvoir à M GAUDY)
Régine ILLAIRE (pouvoir à Mme PESTEIL)
Nicole MORERE (pouvoir à M GAUDY)
Laure TONDON, (pouvoir à M MEJEAN)

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20241210-20241210-30-DAF-DE
Date de télétransmission : 12/12/2024
Date de réception préfecture : 12/12/2024

Objet : 7.10. DIVERS - Clôture financière d'opération - 0110-01 BEZIERS - Résidence ZAC de la Courondelle - Remplacement interphonie

Le 10 décembre 2024,

Le Conseil d'administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1^{er} février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22 et n° AD/290424/H/2 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants.

Vu la fiche financière et comptable de l'opération remplacement interphonie de la résidence ZAC de la Courondelle située à Béziers.

Considérant que le prix de revient de l'opération peut être définitivement arrêté,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

ARTICLE 1^{er}

D'arrêter définitivement le prix de revient de l'opération suivant le tableau n°1 du document annexé à la présente reprenant le montant des travaux effectués (T.C.E., lots séparés ...),

ARTICLE 2

Autorise Monsieur le Directeur Général à signer tout acte ou tout document utile à ce sujet. Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication. Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT DE L'OFFICE
Vincent GAUDY

A large, stylized handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Vincent Gaudy', written over the printed name.

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20241210-20241210-30-DAF-DE
Date de télétransmission : 12/12/2024
Date de réception préfecture : 12/12/2024

N° Prog.	BEZIERS ZAC de la Courondelle 0110-01 Remplacement interphonie		Conducteur : Jean Luc DURAND		Salvia 14691	Type d'Opération : GE/GR Investissement		INVESTISSEMENT			
	N°Lot	Libellé du lot	Fournisseur	Engagem. HT	Révisions HT	Engagem. TTC	Réalisat. TTC	Solde	Prêt ARKEA	Fonds propres	
3166		Co electricité	Francelec	11 107,70		12 218,45	12 218,45	0,00			
S/TOTAL		CONSTRUCTION		11 107,70	0,00	12 218,45	12 218,45	0,00			
		TOTAL DU PROGRAMME		11 107,70	0,00	12 218,45	12 218,45	0,00	10 000,00	2 218,45	

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20241210-20241210-30-DAF-DE
Date de télétransmission : 12/12/2024
Date de réception préfecture : 12/12/2024

0110-01 BEZIERS
Résidence La Courondelle
Remplacement interphonie

TABLEAU N° 1

Prix de revient de l'opération

- Construction (TCE, lots séparés....)	12 218,45
TOTAL :	12 218,45

TABLEAU N° 2

Financement de l'opération

A) Financement Principal

- Prêt ARKEA	10 000,00
--------------	-----------

B) <u>Affectation Fonds Propres C/10674</u>	2 218,45
---	----------

TOTAL	12 218,45
--------------	------------------
